

PROJET

Séance officielle du congrès de la FNSafer
Intervention d'André Thévenot
Président

Madame la représentante du ministre
Mesdames et Messieurs les élus
Mesdames et Messieurs les présidents, administrateurs et
actionnaires
Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
Chères et Chers amis

Je salue, en commençant, toutes celles et tous ceux qui ont participé à ce congrès qui est toujours un moment fort pour nous.

J'adresse un salut particulier à la safer Gascogne Haut Languedoc qui nous accueille depuis hier si remarquablement.

Merci à son président, Michel Baylac et à son nouveau directeur, Henri de Ferluc.

J'associe à ces remerciements, tous ceux et toutes celles qui, au sein de la safer et de la FNSAFER, ont œuvré à la réussite de cette manifestation, sans oublier le Président Martin Malvy, président de la région qui a mis beaucoup de cœur dans la présentation de sa région et

monsieur Pierre Cohen, maire de Toulouse, qui nous a si chaleureusement reçu hier soir au Capitole.

Merci à tous nos invités, élus locaux et nationaux, commissaires du gouvernement, membres des administrations, représentants du monde agricole, montagnard et forestier, organismes techniques et financiers, associations qui, comme nous, sont impliqués dans nos différentes missions de service public. Sans oublier les participants à nos tables rondes dont nous avons apprécié, tout à l'heure, l'esprit de répartie et la pertinence.

Je suis heureux de vous accueillir Madame la Conseillère. je sais que vous connaissez bien l'agriculture et son ministère où vous avez eu d'importantes responsabilités.

Avec 2009, les safer entrent dans la crise, C' est lié à la situation difficile de la plupart des secteurs de production. C'est lié aussi aux restrictions de crédit et aux incertitudes sur les marchés financiers qui poussent les propriétaires à retarder, tant qu'ils le peuvent, leurs ventes, mais j'y reviendrai.

Conscients des enjeux d'aménagement du territoire, du rôle de la montagne et de la forêt, dans le développement équilibré du milieu rural et conscients de la nécessité d'accueillir le maximum de porteurs de projets pour relever le défi des nouvelles ruralités, nous avons tout naturellement choisi le thème « Politique de la montagne, politique de la forêt et safer » pour notre congrès de 2009.

Lucien Barge, notre secrétaire général, a dressé un tableau très complet des particularités, des défis et des contraintes que connaissent la

montagne et la forêt, de la diversité des partenaires et de la variété des interventions des safer. Il a surtout souligné que, la comme ailleurs, en matière d'aménagement et de développement local, les safer ont une expérience, des savoir-faire, une connaissance des hommes et des territoires et une capacité de médiation qui leur permettent d'œuvrer au développement durable de ces milieux.

Je retiens de ce qui a été dit, deux choses :

Qu'en montagne l'action des safer rencontre des contraintes, notamment d'insuffisance de foncier et de prix élevés pour installer des jeunes et qu'elle se heurte à une forte pression foncière dont le prix est souvent amplifié par le morcellement parcellaire.

En forêt, c'est aussi ce morcellement parcellaire qui est préoccupant. Avec les propriétaires forestiers, les CRPF et les collectivités, notamment départementales, et la Société forestière, nous avons commencé à intervenir. C'est une politique de longue haleine dans laquelle nous avons besoin de l'appui de tous afin de pouvoir travailler rationnellement et à des couts acceptables.

Dans tous les cas, on le voit, le foncier est le facteur limitant.

Ceci étant, je constate avec satisfaction que les résultats de nos réflexions ont été riches et largement convergents, comme l'ont montré les synthèses des travaux des ateliers qui nous ont été présentées lors des deux tables rondes de ce matin. Tables rondes animées où nous avons beaucoup appris et où nous avons constaté combien la montagne et la forêt généraient des hommes et des femmes de bonne volonté, croyant dans leur action et à l'écoute des personnes et des territoires.

Dans le domaine de l'eau, dont je soulignais l'an dernier la particulière importance pour nous, je ne crois pas que la création dans le projet de **loi Grenelle 2**, d'un droit de préemption nouveau au profit des Agences de Bassin soit la bonne solution à la protection des captages et, plus largement des zones humides. Je crois qu'au lieu de multiplier des droits de préemption qui s'enchevêtrent, on ferait mieux de prévoir que les Agences peuvent s'adresser à la safer pour procéder à telle préemption, de manière obligatoire s'il le faut, comme c'est déjà le cas en matière d'environnement.

Il y a aussi le **projet de loi de modernisation agricole** auquel nous participons activement.

Nous y avons évoqué, le grave problème du gaspillage des terres agricoles. Nous avons continué à faire entendre notre voix, singulière mais fruit d'une réelle expérience et d'une réelle inquiétude pour l'avenir. Je tiens à vous dire que la politique de « protection en confetti » des terres agricoles est vouée à l'échec, quelle que soit la bonne volonté des uns et des autres dans le cadre existant. Que la compatibilité des documents d'urbanisme, SCOT et PLU, est un leurre. Que nous participons efficacement à l'établissement d'indicateurs de mesure de changement d'usage mais que leur existence ne rendra que peu de monde vertueux et que, de toute manière, ils n'ont aucun effet concret sur la consommation qu'ils se bornent à mesurer.

Seul un zonage pérenne généralisé des terres agricoles à partir des zonages existant dans les documents d'urbanisme, couplé avec une procédure de déclassement transparente et pragmatique, sont susceptibles de supprimer les anticipations de changements d'usage et le développement incontrôlé des villes et des infrastructures.

Je crois savoir, mais vous nous le direz Madame la Conseillère, que nous aurions été entendus. La commission départementale serait créée, certes non décisionnelle mais d'avis et plus une commission de large participation que d'experts, mais le pas du contrôle serait fait, les indicateurs prendraient tout leur sens. Cette commission serait compétente pour les modifications de documents d'urbanisme existants et sur l'intégralité des demandes dans les départements sans document d'urbanisme, c'est ce que nous demandions, Il reste à savoir si le zonage est bien celui existant.

Il était temps car le développement d'achats et locations massifs de terres par des pays émergents qui craignent d'en manquer pour leur alimentation future (pays du golfe, Chine, Inde notamment) en direction de pays en voie de développement (Madagascar, pays d'Afrique, d'Asie du Sud-est etc.), conforte notre analyse : la protection des terres est un impératif mondial.

Par ailleurs, nous avons fait savoir à nos correspondants au ministère que nous souhaitons quelques aménagements .

- mettre en concordance la possibilité donnée aux safer en 1999 de préempter pour un motif environnemental alors que l'assiette d'exercice de ce droit est restée agricole ce qui pose des problèmes notamment en zones périurbaines et prévoir un élargissement des conseils d'administration des safer, à deux organismes de protection de la nature et de l'environnement. Ceci devrait être suivi, dans notre esprit, par d'un élargissement de même importance dans la composition des comités techniques départementaux ce qui, dans ce cas, relève du décret.

- élargir ce droit pour tout ce qui est la mission d'appui foncier aux politiques d'aménagement du territoire rural, en se limitant, toutefois aux demandes des collectivités publiques.
- alléger la procédure et prévoir directement une durée de 15 ans et, éventuellement plus, en matière de biens acquis en vue de faciliter l'implantation d'ouvrages d'intérêt public
- unifier le délai et l'allonger dans le cadre de Conventions de Mise à Disposition portant sur des biens de collectivité uniquement.
- donner la possibilité aux safer de préempter des bâtiments d'habitation susceptibles d'avoir une vocation agricole ou de pouvoir revendre de manière séparé les terres et les bâtiments provenant d'un même bien préempté pour pouvoir récupérer des terres pour l'agriculture , notamment en montagne.
- justifier par un document officiel du bénéfice de l'exemption au droit de préemption pour construction ou aménagement à réaliser dans les cinq ans,

Voilà, Madame la Conseillère, quelles sont nos propositions pour ce projet de loi. Nous comptons sur vous pour les faire aboutir.

Je voudrais enfin évoquer devant vous le problème du financement de nos missions de service public, qui sont, je vous le rappelle, au nombre de trois : l'installation d'agriculteurs et la restructuration des exploitations, la protection de l'environnement et des paysages, l'appui au politiques publiques d'aménagement et de développement rural.

Après avoir couvert jusqu'à 70% des charges de structures des safer, la subvention du ministère n'en couvre plus que 7% Nous sommes reconnaissants aux services du ministère de maintenir ce qui reste de la

subvention de base mais, malgré nos efforts, elle est nettement insuffisante.

Nous avons signalé à, Monsieur Michel Barnier - qui, nous avait d'ailleurs écouté d'une oreille attentive - que les établissements publics fonciers (EPF) nous sont largement comparables – mission de service public, interventions sur le marché foncier, travail avec les collectivités territoriales – et interviennent, en gros, sur le foncier urbain et nous sur le foncier rural et périurbain. Il devrait donc il y avoir une complémentarité forte entre nous **et surtout, un financement comparable, pour éviter toute concurrence déloyale par rapport aux collectivités locales,** Or, ce n'est pas le cas, loin s'en faut. A titre d'exemple, un seul EPF départemental touche, à lui seul, plus que ne touchent la totalité des 27 safer.

Le ministre avait reconnu le problème et nous avait promis une étude impartiale, en concertation avec le ministère de l'équipement et du développement durable pour trouver une solution.

Aujourd'hui, nous sommes déçus, profondément déçus.

Les solutions envisagées se résument à une seule : que les safer changent de statut et de gouvernance et deviennent des établissements publics, sans pour autant que les auteurs en déduisent, d'ailleurs, des modalités de financement nouvelles qui étaient pourtant l'un des objectifs.

Madame la Conseillère, je vous le dit tout net nous ne sommes pas hostiles à voir notre gouvernance évoluer et le projet de loi pourrait en être l'occasion. Mais plutôt que de perdre du temps en discussions sur les mérites comparés des statuts ,devrait être, étudiée, dans le cadre de

ce projet de loi, la possibilité de faire financer l'action des safer, via les régions ou les départements par le vote, par le parlement, de 2 à 3 euros, additionnels aux quatre taxes locales, par habitant. Les montants autorisés seraient donc nettement moindre que pour les EPF qui peuvent aller jusqu'à 20 euros par habitant.

Ceci n'est autre que le système de financement des EPF mais non affectés directement aux safer puisque leur statut privé ne leur permet pas de percevoir directement l'impôt mais il leur permet d'exercer des missions de service public, définies par le législateur, ce qu'elles font depuis près de 50 ans.

Ceci est d'autant plus justifié que, le marché se fermant du fait de la crise, les safer vont avoir de plus en plus de difficulté à se financer sur les opérations qu'elles réalisent.

Pour conclure, Madame la Conseillère, je veux vous assurer que les safer sont toujours disponibles comme vient encore de le montrer leur contribution à la préparation de la loi agricole, aux débats sur les états généraux de l'outre-mer et aux assises des territoires ruraux. Conscientes de leurs savoir faire et de leur ancrage territorial, elles entendent participer pleinement au développement durable des zones rurales dans toutes leurs composantes et, en particulier, de la montagne et de la forêt, en partenariat avec ceux et celles, élus ou professionnels, qui y consacrent leur enthousiasme et leur action.

Je vous remercie de votre attention et je passe maintenant la parole à Madame Sabine BRUN-RAGEUL, Conseillère technique Aménagement durable & Forêt, représentant le Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.